



Champ professionnel «agriculture» avec CFC, en procédure d'audition

- ▷ La nouvelle ordonnance abroge l'ordonnance et le plan de formation des professions du champ professionnel de l'agriculture avec CFC du 8 mai 2008. La nouvelle ordonnance ne contient plus le domaine spécifique en Production biologique. La profession d'agriculteur/trice CFC comprend désormais six orientations. La profession d'aviculteur/trice CFC est abrogée et devient une orientation d'agriculteur/trice CFC. Les deux professions de caviste CFC et de viticulteur/trice sont regroupées en une seule profession, celle de viticulteur/trice CFC avec deux orientations.
- ▷ L'ordonnance entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Délai d'audition: 14 juin 2024

Dans une lettre du 15 avril 2024, le SEFRI soumet le projet d'ordonnance et de plan de formation concernant les professions d'agriculteur/trice CFC, d'arboriculteur/trice CFC, de maraîcher/ère CFC et de viticulteur/trice CFC et donne les informations suivantes:

Titres protégés

- Agriculteur/trice CFC
- Arboriculteur/trice CFC
- Maraîcher/ère CFC
- Viticulteur/trice CFC

Orientations

Agriculteur/trice CFC:

- Grandes cultures
- Économie alpestre et agriculture de montagne
- Production végétale biologique
- Production bovine
- Aviculture
- Production porcine

Viticulteur/trice CFC:

- Vigne
- Cave

Swissdoc | www.swissdoc.csfo.ch

Maraîcher/ère CFC	0.130.7.0
Maraîcher/ère CFC, formation initiale	5.130.8.0
Agriculteur/trice CFC	0.130.12.0
Agriculteur/trice CFC, formation initiale	5.130.4.0
Arboriculteur/trice CFC	0.130.14.0
Arboriculteur/trice, formation initiale	5.130.5.0
Viticulteur/trice CFC	0.130.18.0
Viticulteur/trice CFC, formation initiale	5.130.6.0
Aviculteur/trice CFC	0.140.9.0
Aviculteur/trice CFC, formation initiale	5.140.8.0
Caviste CFC	0.210.29.0
Caviste CFC, formation initiale	5.210.6.0

Durée de la formation

3 ans

Nombre total de contrats d'apprentissage en 2022

3319

Profil de la profession

Les spécialistes avec CFC du champ professionnel «agriculture» maîtrisent notamment les activités suivantes et se distinguent par les connaissances, les aptitudes et les comportements ci-après:

- a) Les maraîchers/ères CFC sont des professionnels/les de la gestion des cultures maraîchères; en choisissant des espèces et des variétés adaptées au site, en les cultivant dans les règles de l'art et en les soignant de manière durable, ils/elles garantissent la maturation de légumes de qualité; à cet effet, ils/elles mettent à profit leurs connaissances approfondies des cultures maraîchères et des sols et favorisent le développement des plantes; ils/elles commercialisent les légumes récoltés sous forme de légumes frais ou de garde, ou les envoient à des entreprises pour les transformer; ils/elles se distinguent par un sens aigu de l'observation et une grande sensibilité aux plantes et à leur maintien en bonne santé;
- b) Les agriculteurs/trices CFC sont des professionnels/les de la gestion des surfaces agricoles utiles et de la détention d'animaux de rente; ils/elles produisent des produits d'origine végétale et animale à l'aide de méthodes durables; selon l'exploitation, ils/elles sont spécialisés/es dans des modes de production, des secteurs ou des élevages spécifiques; leurs connaissances approfondies et vastes d'une agriculture respectueuse de la nature et leurs connaissances de base en gestion d'entreprise leur permettent de se familiariser rapidement avec d'autres secteurs; ils/elles se distinguent par un sens aigu de l'observation; ils/elles sont capables de percevoir des différences subtiles dans le comportement des animaux ou dans la nature et d'y réagir en prenant les mesures qui s'imposent; ils/elles sont conscients/es de l'importance de la biodiversité pour la stabilité de l'écosystème et par conséquent pour leur exploitation et la société;
- c) Les arboriculteurs/trices CFC sont des professionnels/les de la gestion des cultures fruitières; en choisissant des variétés de fruits adaptées au site, en les cultivant dans les règles de l'art et en les soignant de manière durable, ils/elles garantissent la maturation de fruits de qualité; à cet effet, ils/elles mettent à profit leurs connaissances approfondies des espèces fruitières, de leur culture et des sols et favorisent le développement des plantes; ils/elles commercialisent les fruits récoltés sous forme de produits frais, les stockent ou les transforment; ils/elles se distinguent par un sens aigu de l'observation et une grande sensibilité aux plantes et à leur maintien en bonne santé;
- d) Les viticulteurs/trices CFC sont des professionnels/les de la gestion de la vigne et de l'élaboration du vin et d'autres produits dérivés du raisin; en choisissant des cépages adaptés au site, en cultivant la vigne professionnellement et en la soignant de manière durable, ils/elles garantissent la maturation de raisin de qualité; à cet effet, ils/elles mettent à profit leurs connaissances approfondies des cépages et des vins, de la viticulture et des sols ainsi que de l'encavage et de la vinification du raisin; selon l'exploitation, ils/elles sont spécialisés/es dans la viticulture ou la vinification; ils/elles se distinguent par un sens aigu de l'observation et un travail rigoureux, ainsi que par une compréhension technique et des compétences sensorielles étendues.

Formation à la pratique professionnelle

Durée moyenne sur toute la durée de la formation professionnelle initiale: 4 jours par semaine

Organe responsable

Ortra AgriAliForm

www.agri-job.ch

Les projets des ordonnances sur la formation professionnelle initiale et les plans de formation correspondants sont disponibles sur le site Internet du SEFRI: www.sefri.admin.ch > Formation > Formation professionnelle initiale > Procédure d'audition

Source: SEFRI, www.sefri.admin.ch

© Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière CSFO
www.csfo.ch | info-docu@csfo.ch | 01.05.2024